



Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 11 de l'ordre du jour

Appui du système des Nations Unies

aux efforts déployés par les gouvernements

pour promouvoir et consolider les démocraties

nouvelles ou rétablies

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport rend compte des efforts déployés par les États Membres, les organisations régionales et intergouvernementales et le système des Nations Unies pour renforcer les programmes visant à promouvoir et à consolider la démocratie, y compris par le biais d'une coopération bilatérale, régionale et internationale accrue, compte tenu des idées nouvelles et des pratiques optimales. Il rend également compte de la manière dont les États Membres, en collaboration avec le système des Nations Unies et d'autres organisations, ont marqué la Journée internationale de la démocratie, qui a été célébrée pour la première fois le 15 septembre 2008. Il fait ensuite le point de l'aide fournie par le système des Nations Unies aux démocraties nouvelles ou rétablies en matière de démocratie. Il examine enfin la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires internationaux pour promouvoir la démocratie et formule des recommandations au sujet des nouvelles mesures à prendre à l'avenir.

* En raison de l'importance du présent document, de longues consultations ont eu lieu, ce qui a retardé sa présentation.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 62/7, l'Assemblée générale engageait les gouvernements à renforcer les programmes nationaux de promotion et de consolidation de la démocratie, notamment grâce à un renforcement de la coopération bilatérale, régionale et internationale, compte tenu des idées nouvelles et des pratiques optimales. L'Assemblée générale encourageait également les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales à échanger entre elles et avec les organismes des Nations Unies, lorsqu'il y a lieu, leurs données d'expérience concernant la promotion de la démocratie. L'Assemblée générale décidait en outre de célébrer le 15 septembre de chaque année, à compter de sa soixante-deuxième session, la Journée internationale de la démocratie. Elle invitait tous les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales (ONG) et les particuliers à célébrer la Journée internationale d'une façon qui contribuerait à sensibiliser le public.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur l'application de cette résolution. Le présent rapport est soumis en réponse à cette requête.

II. Suivi de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies

3. La sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies s'est tenue à Doha du 29 octobre au 1^{er} novembre 2006. Elle a approuvé à l'unanimité la Déclaration et le Plan d'action de Doha et a souligné qu'il importait de créer des mécanismes de suivi crédibles pour appliquer ses décisions de façon effective. C'est pourquoi la Conférence a décidé de créer les mécanismes de mise en œuvre ci-après : a) un comité consultatif chargé d'assister le Président de la Conférence; b) une réunion de haut niveau des participants à la Conférence qui se réunirait chaque année en même temps que l'Assemblée générale; et c) un secrétariat restreint qui sera mis à la disposition du Président.

4. L'un des résultats marquants obtenus par la sixième Conférence internationale, sous la présidence du Qatar, a été la proclamation, par l'Assemblée générale, de la Journée internationale de la démocratie le 15 septembre, comme l'a indiqué l'Assemblée générale dans la résolution 62/7, qui a été célébrée pour la première fois en 2008.

5. Comme indiqué plus haut, une innovation importante de la sixième Conférence internationale a été la création d'un comité consultatif chargé d'assister le Président de la Conférence à appliquer les décisions de celle-ci. Ce comité se compose de huit membres : cinq représentants des différents groupes régionaux (à l'heure actuelle Égypte, Islande, Mongolie, Roumanie et Uruguay); un participant au Forum des parlementaires; un participant au Forum pour la société civile; et un représentant de l'ONU. Le Comité consultatif s'est réuni à quatre reprises depuis la Conférence de Doha. La première réunion a eu lieu à Doha le 26 avril 2007, la deuxième à New York le 28 septembre 2007, la troisième à Doha le 16 avril 2008 et la quatrième à New York le 8 juin 2009. La décision de tenir des réunions du Comité consultatif à New York a été prise sous la présidence du Qatar afin d'avoir la participation des

représentants permanents auprès de l'ONU, considérée comme une étape indispensable pour l'institutionnalisation du Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies.

6. Outre les réunions du Comité consultatif, deux réunions de groupes d'experts ont eu lieu après la sixième Conférence internationale afin de faire avancer la mise en application des recommandations de la Conférence. La première de ces réunions d'experts, qui a eu lieu le 17 avril 2008, s'est attachée à étudier les moyens d'assurer la coordination et l'échange de données d'information dans le domaine de la démocratie et a reconnu la nécessité de réaliser des travaux de recherche sur la question générale des défis auxquels se heurte l'instauration de la démocratie. La seconde, qui s'est tenue les 23 et 24 février 2009, s'est intéressée à l'institution et au développement de comités nationaux de la démocratie afin de faciliter et de coordonner les mesures de promotion de la démocratie prises à l'échelon national et d'aider à atteindre les principaux objectifs de la Conférence internationale. Les experts ont reconnu la nécessité d'améliorer la coordination entre les membres du Mouvement, mais ils ont aussi soulevé des questions au sujet de la multiplicité possible des activités entreprises par les gouvernements nationaux en vue de promouvoir et de renforcer la démocratie. Cette question sera abordée avec tous les membres de la Conférence internationale lors de réunions ultérieures du Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies.

7. Après la sixième Conférence internationale, le Mouvement a envisagé diverses initiatives jugées nécessaires pour son institutionnalisation, considérée capitale pour son avenir et sa pérennisation. Deux grandes propositions ont été présentées à cet égard par le Comité consultatif, à savoir la création d'un secrétariat à New York et la constitution d'un fonds d'affectation spéciale pour la Conférence internationale. Les membres du Comité consultatif ont noté que la création d'un secrétariat permanent à New York présenterait un avantage de proximité pour les délégations des États Membres et pour les services techniques et autres destinés à assister le Président de la Conférence dans son travail, qu'il s'agisse notamment des préparatifs pour toutes les réunions, de la maintenance du site Web et du bulletin électronique de la Conférence, de l'organisation des activités destinées à marquer la Journée internationale de la démocratie et autres activités connexes. Les membres du Comité ont observé que la constitution d'un fonds d'affectation spéciale libérerait les présidents de la charge financière que comporte leur fonction et leur apporterait l'aide nécessaire pour mener les activités du Mouvement. Une proposition concernant la constitution de ce fonds d'affectation spéciale sera soumise à la prochaine réunion de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

8. À côté de ces propositions clefs, le Gouvernement du Qatar, qui assure actuellement la présidence, a déjà pris diverses mesures utiles en vue d'institutionnaliser le Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies. En premier lieu, le site Web de la Conférence internationale¹ a été mis en place afin d'offrir une collection importante de documents et de liens avec des sites Web sur la démocratie, avec notamment la possibilité d'accéder à un bulletin électronique. En second lieu, pour tenter d'élargir la diffusion de l'information sur la démocratie, une banque de données a été ouverte sur le site Web de la Conférence à partir des

¹ Voir www.icnrd.org.

informations recueillies au moyen d'un questionnaire adressé aux États Membres, aux parlements et aux organisations de la société civile.

9. L'ONU a participé à l'appui au suivi des recommandations de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. La notion d'évaluation de la gouvernance par les pays eux-mêmes a son origine dans les documents issus de la cinquième Conférence internationale, à savoir la Déclaration et le Plan d'action d'Oulan-Bator (A/58/387, annexes I et II), dans lesquels les États Membres étaient invités à mettre au point leurs propres bases de données sur les indicateurs de la gouvernance démocratique. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est depuis devenu le principal organisme multilatéral qui aide les États Membres à procéder à leur propre analyse de la gouvernance et à recueillir des données à ce sujet². Le PNUD continue d'aider la Mongolie à mener les efforts nationaux qui devraient lui permettre d'atteindre l'objectif 9 du Millénaire pour le développement, ce qui est une conséquence directe de la cinquième Conférence internationale.

III. Journée internationale de la démocratie

10. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, la Journée internationale de la démocratie instituée par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/7 a été célébrée pour la première fois le 15 septembre 2008, et à nouveau le 15 septembre 2009.

A. Activités des États Membres

11. Pour commémorer la première Journée internationale de la démocratie, Srgjan Kerim, le Président sortant de l'Assemblée générale, agissant en étroite collaboration avec la présidence de la sixième Conférence internationale, à savoir le Gouvernement du Qatar, a organisé une séance officielle de l'Assemblée générale le 15 septembre 2008. Ont pris la parole au cours de cette séance commémorative, outre le Président sortant de l'Assemblée générale, l'ancien Président du Chili Ricardo Lagos, qui a fait une déclaration liminaire, le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (en qualité de principal auteur de la résolution 62/7), le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (en tant que Président de la Communauté des démocraties) et le Secrétaire général.

12. Selon des informations fournies par l'Union interparlementaire (UIP), la première Journée internationale de la démocratie a été observée par 46 parlements nationaux. Au nombre des manifestations figurent l'adoption d'une résolution célébrant cette journée en Uruguay, des programmes télévisés et radiophoniques en Namibie, une journée « portes ouvertes » en Indonésie, l'organisation d'un séminaire sur le rôle du Parlement dans la réforme politique de la Thaïlande et une exposition destinée à promouvoir les idées démocratiques en Thaïlande, une session extraordinaire du Parlement grec à Athènes à laquelle a assisté Pier Ferdinando Casini, qui était alors Président de l'UIP. Les manifestations qui visaient à mettre le public, et plus spécialement les jeunes, en contact avec le parlement – la journée « portes ouvertes » par exemple, un débat spécial ou une exposition – ont été les

² Voir : http://www.undp.org/oslocentre/flagship/democratic_governance_assessments.html.

plus nombreuses. La Thaïlande a également fait de la semaine du 15 au 19 septembre 2008 la « Semaine de sensibilisation à la démocratie ».

13. De nombreux parlements ont utilisé les supports d'information qui leur avaient été fournis par l'UIP, notamment une affiche et un dépliant, ainsi qu'une nouvelle version de la Déclaration universelle sur la démocratie de 1997. Neuf parlements ont annoncé qu'ils traduiraient une partie ou la totalité de ces documents dans leur langue nationale.

14. La manière dont les États Membres, et en particulier les parlements, ont répondu à l'invitation de célébrer la première Journée internationale de la démocratie a été vraiment spectaculaire. Il s'agit maintenant de maintenir cet élan et d'encourager beaucoup plus d'États Membres à contribuer à faire de la Journée internationale de la démocratie l'occasion pour le monde entier de se rassembler, de mieux comprendre la démocratie et de la célébrer.

B. Activités du Secrétariat de l'ONU

15. Afin de souligner l'importance de la Journée internationale de la démocratie en 2008, le Secrétaire général a fait une déclaration dans laquelle il soulignait l'intérêt que l'idée de cette journée ait été défendue par des pays qui s'employaient eux-mêmes chaque jour à défendre et à consolider avec ardeur de jeunes structures démocratiques. Le Secrétaire général y déclarait également sa volonté de veiller à ce que l'ONU s'attache dans le monde entier, chaque fois que possible, à aider les individus et les nations, où qu'ils se trouvent, à mettre en place et à renforcer des systèmes démocratiques. En 2009, le Secrétaire général a fait une nouvelle déclaration dans laquelle il soulignait que les principes démocratiques faisaient toujours partie du tissu normatif de l'ONU et que, au XXI^e siècle, la démocratie continuait d'être défendue en tant qu'ensemble de principes universellement applicables et que système politique et social optimal.

16. Des activités destinées à commémorer la Journée internationale de la démocratie ont été menées par les organismes des Nations Unies qui sont énumérés ci-après.

17. Le Département de l'information s'est occupé des activités organisées par l'Assemblée générale pour marquer la Journée du 15 septembre 2008 en diffusant des communiqués de presse, y compris dans le cadre de programmes télévisés en direct, qui ont été distribués aux journalistes de l'audiovisuel du monde entier et affichés sur Internet. Il a produit une pochette d'information en anglais, arabe et français qui contenait des fiches documentaires soulignant le rôle de l'ONU dans l'appui à la démocratie et les rapports étroits qui existent entre les droits de l'homme et la démocratie, l'assistance électorale et le rôle des femmes dans la défense de la démocratie. En outre, le Département de l'information a lancé sur le site Web de l'ONU une page consacrée à la Journée de la démocratie dans les six langues officielles de l'ONU. Cette page reprend les déclarations du Secrétaire général destinées à commémorer ces journées dans toutes les langues officielles et propose des liens avec des activités connexes du système des Nations Unies.

18. Le réseau des centres d'information des Nations Unies s'est activement occupé de la promotion de la Journée de la démocratie et a mené une large gamme d'activités, notamment à New Delhi, Lima, Lomé, Canberra, Islamabad, Ankara et Kiev.

19. Pour la Journée internationale de la démocratie de 2009, le Département de l'information a collaboré activement avec les partenaires de l'ONU afin d'actualiser le site Web de la Journée dans les six langues officielles et de revoir et mettre à jour la documentation pertinente et les dossiers de presse qui avaient été mis à la disposition du public.

20. Pour marquer la première Journée internationale de la démocratie en 2008, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a organisé une séance d'information afin d'expliquer le fonctionnement du Fonds et pour entendre les témoignages de personnes sur le terrain qui s'occupent de projets financés par le Fonds. Le Secrétaire général a pris la parole à cette occasion, de même que deux membres du Conseil consultatif du Fonds et des représentants de la société civile qui ont rendu compte de projets sur le terrain. Pour marquer la Journée internationale de la démocratie en 2009, le Fonds a organisé une manifestation au cours de laquelle le Secrétaire général a également pris la parole. Un film intitulé *Please Vote For Me* (S'il vous plaît, votez pour moi) a notamment été projeté à cette occasion : il raconte l'histoire d'élèves de 8 ans dans une école primaire à Wuhan (Chine) qui, pour la première fois, doivent élire un surveillant de classe. La campagne et l'élection qui en découlent offrent un microcosme de la démocratie, y compris ses mauvais côtés. Ce film fait partie d'une série intitulée *Why Democracy?* (Pourquoi la démocratie?), qui a été produite par STEPS International.

21. Le 12 septembre 2008, juste avant la première Journée internationale de la démocratie, le Département des affaires politiques et le PNUD ont organisé, en étroite collaboration avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), une table ronde d'une journée pour examiner les liens entre démocratie et développement. Cette réunion a tenté de définir les possibilités d'action multilatérale dans le domaine de l'aide à la démocratie qui étaient susceptibles de renforcer également les activités de développement durable. Une deuxième table ronde sur le thème « Démocratie, paix et sécurité : le rôle de l'ONU » est prévue pour la deuxième moitié de 2009 avec la participation du Département des affaires politiques, du PNUD et du Département des opérations de maintien de la paix, et avec l'aide de International IDEA.

22. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a marqué la première Journée internationale de la démocratie en lançant sa publication phare pour la période biennale intitulée *Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009*. Ce rapport propose un cadre dans lequel la redevabilité peut être appréhendée d'un point de vue sexospécifique en montrant comment les préjugés sexistes peuvent fausser le fonctionnement des institutions de contrôle. Selon le rapport, qui formule des recommandations pour la réforme des institutions, ces préjugés limitent l'action que pourraient mener ces institutions en veillant à ce que les démocraties tiennent suffisamment compte des besoins des femmes et protègent leurs droits. Ce rapport montre que les femmes ont contribué à améliorer la qualité des démocraties en modifiant la manière dont la redevabilité est comprise et renforcée.

C. Activités d'autres organisations

23. À son siège à Genève, l'UIP a tenu une réunion-débat le 15 septembre 2008 pour marquer la Journée internationale de la démocratie, en s'attachant au thème général de la participation citoyenne que résume le slogan « Votre voix, votre

choix : ensemble, nous pouvons améliorer le fonctionnement de la démocratie ». Des images de cette manifestation ont été transmises en direct sur le Web et une section spéciale consacrée à cette journée a été créée sur le site Web de l'UIP à partir d'informations générales, d'une liste des manifestations organisées par l'UIP et les parlements, d'une série de questions et de réponses, des membres de la population ayant été invités à exprimer leurs points de vue sur l'état de la démocratie.

24. Pour la Journée internationale de la démocratie en 2009, les activités de l'UIP ont de nouveau été axées sur le thème général de la participation citoyenne, avec comme sous-thème « Démocratie et tolérance politique ». L'UIP a maintenu des contacts réguliers avec tous les parlements pendant la période qui a précédé le 15 septembre 2009 afin d'appeler leur attention sur la Journée internationale. L'UIP a également mis au point et distribué un dossier d'information pour aider les parlements dans leurs préparatifs.

25. En septembre 2008, International IDEA a organisé une série d'activités destinées à mettre en lumière les liens entre la démocratie, le développement et la diversité, dont un plan d'action conjointe avec l'Union africaine afin de faciliter la mise en application de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, une journée de débats et de représentations culturelles à Stockholm en collaboration avec Riksteatern, la troupe nationale suédoise de théâtre itinérant et le PNUD, enfin la table ronde organisée conjointement avec le Département de l'information et le PNUD à New York, dont il a déjà été question. En outre, le 15 septembre 2008, International IDEA a organisé, avec les Missions permanentes de l'Italie et du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, une réunion-débat sur le thème « Processus électoraux et renforcement de la démocratie : données d'expérience empruntées au monde arabe ».

IV. Assistance fournie par le système des Nations Unies aux démocraties nouvelles ou rétablies

26. Au Sommet mondial de 2005 et comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans la résolution 62/7, les États Membres se sont engagés à protéger et à promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie, reconnaissant que ces questions sont étroitement liées et se renforcent mutuellement et qu'elles font partie des valeurs et principes essentiels, universels et indivisibles des Nations Unies. Les principes démocratiques font donc partie intégrante du tissu normatif de l'Organisation et ont été sans cesse renforcés par l'adoption progressive des règles et normes internationales relatives aux droits de l'homme ainsi que des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

27. L'évolution de ces règles et normes s'est accompagnée d'une activité opérationnelle encore renforcée sur le terrain, l'aide de l'ONU étant de plus en plus demandée dans des domaines liés à la démocratie, qu'il s'agisse du renforcement des institutions, des élections, de l'état de droit et du renforcement de la société civile. Le renforcement de la démocratie à travers le monde continue néanmoins de se heurter à de multiples défis : rétablissement ou mise en place de démocraties nouvelles, sauvegarde de démocraties fragiles, mais aussi amélioration de la qualité de la pratique de la démocratie. Aucun État Membre n'échappe à ce dernier défi.

28. Le Secrétaire général pense qu'il est d'une importance capitale d'optimiser le rôle du système des Nations Unies pour instituer des démocraties et les renforcer à travers le monde, mais sans jamais oublier que la responsabilité première des changements démocratiques incombe aux forces représentées au sein des sociétés nationales. À cet égard, l'ONU doit activement et constamment évaluer ses efforts pour déterminer quel est le meilleur moyen d'aider durablement la démocratie en développant les capacités nationales et en favorisant une culture démocratique. Il est également essentiel d'améliorer la cohérence entre les multiples initiatives de l'ONU dans ce domaine. Le Secrétaire général travaille avec les institutions et les organismes concernés de l'ONU pour s'assurer que des mesures concrètes sont prises à cet égard.

29. Le Secrétaire général n'oublie pas que nombreux sont ceux qui continuent à remettre en cause la valeur de la démocratie, et que certains estiment que la démocratie n'a pas réussi à améliorer le sort des hommes. Cela rend encore plus indispensable d'expliquer la raison d'être de la promotion de la démocratie. L'expérience nous a montré que la démocratie est la clef qui nous permettra d'atteindre les objectifs fondamentaux que sont la promotion de la paix, des droits de l'homme et du développement. Des institutions et des pratiques démocratiques sont indispensables pour instaurer une sécurité et une stabilité à long terme parce qu'elles facilitent un dialogue politique pacifique et la contestation, et pour surmonter les divergences, créant ainsi des conditions favorables et légitimes pour une gouvernance de qualité et responsable, pour le développement et pour répondre aux besoins fondamentaux de l'humanité, et enfin pour promouvoir et protéger les droits de l'homme.

30. Comment faire face aux crises politiques et éviter qu'elles ne dégénèrent, où qu'elles se produisent, est l'un des grands problèmes qui se posent à l'ONU. À cet égard, toute l'attention voulue devrait être accordée à la recherche de réponses collectives appropriées aux changements de gouvernement anticonstitutionnels.

31. L'assistance fournie par le système des Nations Unies aux démocraties nouvelles ou rétablies est extrêmement diverse et comporte de multiples facettes. La présente section montre de quelle manière divers départements, fonds et programmes s'emploient à promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie.

32. S'agissant de l'assistance électorale, l'ONU continue d'apporter, à l'échelle du système, des formes très diverses d'assistance technique liée aux élections aux États Membres qui en font la demande. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques est le Coordonnateur des Nations Unies pour l'assistance électorale et a pour mission de garantir la cohérence et la compatibilité politique et technique de toutes les activités d'assistance électorale du système des Nations Unies, ainsi que l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans la résolution 62/150. Un mécanisme de coordination avec les départements, les institutions et les programmes concernés de l'ONU qui s'occupent d'assistance électorale a été établi sous les auspices du Coordonnateur.

33. Parmi les exemples récents d'aide électorale fournie, notamment par la Division de l'assistance électorale du Département de l'information, figurent : l'assistance aux élections présidentielles et provinciales de 2009 en Afghanistan, qui seront suivies d'élections parlementaires et locales pendant l'été de 2010; l'assistance aux élections parlementaires de décembre 2008 au Bangladesh, par le biais de l'appui à sa commission électorale; et enfin l'appui aux autorités électorales en Guinée-Bissau pour l'inscription sur les listes électorales et l'organisation

d'élections législatives en 2008 et d'élections présidentielles en 2009. En 2008, une assistance à la planification, à la préparation et à la conduite des élections à l'Assemblée constituante du Népal a également été fournie par la Mission des Nations Unies au Népal.

34. Le PNUD fournit une assistance électorale en moyenne toutes les trois semaines, notamment en renforçant les capacités des organes chargés de conduire les élections, en facilitant la coordination des donateurs et de l'aide, en promouvant l'éducation civique et la coopération avec les médias, en assurant la surveillance des bureaux de vote pour éviter les mesures d'intimidation et autres violations des droits de l'homme et en encourageant la participation aux élections dans les groupes sociaux les plus pauvres, parmi les femmes, les jeunes et les autochtones, aussi bien comme électeurs que comme candidats. Les pays ci-après offrent quelques exemples récents de l'assistance du PNUD dans ce domaine : Angola, Burundi, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Zambie. Le PNUD a également élaboré des notes d'orientation, des supports et des outils de connaissances sur différents aspects des élections, comme par exemple la gestion des élections, les directives de mise en application, la lutte contre la violence électorale et les droits de l'homme à l'échelon national.

35. Les missions de maintien de la paix déployées par le Département des opérations de maintien de la paix incluent souvent une composante électorale établie en coordination étroite avec la Division de l'assistance électorale, qui leur donne en outre des directives sur une base continue.

36. Un appui électorale est également fourni par le biais du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Indépendamment du travail qu'il fournit au sujet des directives pour l'analyse des lois et procédures électorales et des activités d'information concernant les droits de l'homme et les élections, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a directement fourni une assistance technique. C'est ainsi qu'à la demande du Gouvernement, le Bureau du Haut-Commissariat au Togo a participé à l'organisation des élections législatives d'octobre 2007 en observant la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du pays avant, pendant et après ces élections.

37. En collaboration avec le PNUD, le Secrétariat de l'ONU et les autorités électorales nationales, le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) s'associe lui aussi à l'aide apportée aux processus électoraux démocratiques dans les pays qui sortent d'un conflit. Ce programme a joué un rôle de premier plan décisif dans quasiment toutes les grandes élections organisées avec l'appui de l'ONU depuis le début des années 90. En 2007 et en 2008, il a fourni une assistance aux activités d'appui électorale dans 23 pays différents. En juillet 2009, des centaines de Volontaires des Nations Unies s'employaient dans 16 pays à fournir des conseils techniques aux autorités électorales locales et à participer aux inscriptions sur les listes électorales et à l'éducation civique à l'échelon des collectivités. Des activités de ce type sont actuellement menées en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Timor-Leste.

Appui aux processus constitutionnels

38. Les processus constitutionnels représentent un aspect capital de la transition démocratique, de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État. Pour l'ONU, le processus constitutionnel est une notion très large qui englobe l'élaboration d'une nouvelle constitution ou la réforme d'une constitution existante.

Ces deux processus revêtent une importance capitale pour la réussite du processus constitutionnel, qui offre d'énormes possibilités pour arriver à une vision commune de l'avenir d'un État et peut avoir des effets profonds et durables sur la paix et la stabilité de cet État. L'ONU a participé à divers processus constitutionnels au cours des dernières années, notamment en Afghanistan, en Iraq, au Timor-Leste et dans d'autres États. L'assistance constitutionnelle nécessite un ensemble de compétences dont disposent divers départements et institutions, y compris le Département de l'information, la Division des opérations de maintien de la paix, le Bureau des affaires juridiques, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD.

Appui à la démocratie par le biais de la promotion des droits de l'homme

39. La liberté et le respect des droits de l'homme sont des éléments essentiels de la démocratie. La démocratie crée à son tour les conditions naturelles pour la protection et la jouissance effective des droits de l'homme. Ces valeurs sont inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et elles sont développées dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

40. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme participe aux actions mondiales et régionales de promotion de la démocratie et des droits de l'homme en collaboration avec l'ONU et des organisations régionales, et fournit également une aide consultative pour les questions juridiques et de fond. En plus de l'aide fournie aux acteurs nationaux et aux institutions chargées de l'administration de la justice, des efforts sont aussi déployés en vue d'améliorer la capacité des parlements à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. Un premier séminaire régional à l'intention des parlementaires a eu lieu en Afrique du Sud en novembre 2007. Le deuxième devait avoir lieu au Panama en octobre 2009.

41. Le PNUD aide également les démocraties nouvelles et rétablies à évaluer leur cadre législatif et leurs systèmes juridiques afin de déterminer s'ils sont conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme s'agissant de l'égalité, de la non-discrimination et de la participation de tous. Il a fourni un appui pour la promotion des droits de l'homme et l'accès à la justice dans les pays ci-après : Angola, Botswana, Éthiopie, Iraq, Kenya, Malawi, Mozambique et Zimbabwe.

Renforcement des institutions démocratiques de gouvernance et de l'état de droit

42. L'un des éléments clefs de l'assistance fournie par l'ONU aux démocraties nouvelles et rétablies consiste à les aider à mettre en place et/ou à réformer les institutions de l'État, notamment afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation des gouvernements dans le dessein de parvenir à une plus large participation citoyenne aux processus de décision et d'encourager les réformes judiciaires, législatives et administratives.

43. À cet égard, les mandats de nombreuses missions menées par le Département des opérations de maintien de la paix parlent de bonne gouvernance. Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ont pour mission de renforcer les institutions et les processus démocratiques et de promouvoir la bonne gouvernance. De plus, des procédures destinées à encourager le dialogue et la réconciliation sans exclusive à l'échelon national figurent par exemple dans le

mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

44. Le PNUD est particulièrement actif dans le domaine de la réforme de l'administration publique et de la lutte contre la corruption, apportant une aide à des programmes destinés à renforcer les capacités des institutions du service public afin d'améliorer la prestation de services dans plusieurs pays, dont l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda et le Zimbabwe. Le PNUD apporte aussi une assistance aux institutions de lutte contre la corruption pour contribuer à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

45. Le PNUD a apporté un appui au travail d'un tiers des parlements à travers le monde. C'est ainsi qu'il s'emploie actuellement à appuyer le Parlement en Mauritanie au moment où le pays émerge du récent coup d'État. Le PNUD a également collaboré avec le parlement en Afghanistan, aux îles Salomon, en Iraq, au Liban, en République démocratique du Congo et au Timor-Leste. Au cours de l'année écoulée, le PNUD a aidé le Bangladesh et le Pakistan à élaborer de nouveaux programmes pour venir en aide aux parlements rétablis depuis peu.

46. La Commission économique et sociale pour l'Afrique occidentale a adopté des mesures de renforcement des capacités humaines et institutionnelles en tant qu'outil indispensable pour mettre en place et renforcer les institutions de l'État. La Commission s'emploie à élaborer des projets qui visent à faire accepter une culture de participation, de transparence et de responsabilisation au sein du secteur public, sur la base de pratiques et de principes de bonne gouvernance. La Commission a également mené des activités de renforcement des capacités dans des zones affectées par des crises, comme l'Iraq et la Palestine, mais aussi au Yémen, au bénéfice des fonctionnaires du secteur public qui ont entrepris de développer les infrastructures nécessaires pour la mise en place d'un système démocratique.

Appui à l'autonomisation des femmes

47. L'autonomisation des femmes et la promotion de leurs droits font partie intégrante de l'aide des Nations Unies à la démocratie, notamment en s'attaquant explicitement à la discrimination sexiste qui contribue à l'exclusion des femmes et à la marginalisation de leurs préoccupations. L'un des objectifs du Millénaire pour le développement concerne la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Le *Rapport de 2008 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*³ constate que les femmes gagnent peu à peu du terrain dans la prise de décisions politiques, mais que les progrès sont irréguliers et marqués par des différences régionales, en précisant que, dans un tiers des pays en développement, moins de 10 % des parlementaires sont des femmes.

48. Par le biais d'UNIFEM et d'autres organismes, l'ONU aide les démocraties nouvelles et rétablies à améliorer la représentation des femmes dans les élections et à promouvoir la participation des femmes à la vie politique. Il convient de souligner trois domaines sur lesquels porte l'aide : renforcer les capacités des femmes candidates et des femmes élues; encourager une responsabilisation accrue en matière d'égalité entre les sexes; et enfin amener les médias à accorder plus de place et d'attention aux femmes qui font de la politique.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.I.18.

49. UNIFEM a renforcé l'aptitude des femmes à se présenter aux élections locales et nationales dans plusieurs pays, dont l'Équateur, l'Indonésie, le Népal, le Rwanda et la Sierra Leone. UNIFEM a également apporté un appui aux dirigeantes élues en Égypte, au Kenya et au Rwanda ainsi que, sur le plan régional, au Arab Women Parliamentarians Forum (Forum arabe des femmes députés), afin de renforcer leurs compétences en matière de création de réseaux et d'analyse politique et d'améliorer leur connaissance des procédures parlementaires.

50. Plusieurs missions menées par le Département des opérations de maintien de la paix ont participé aux efforts visant à apprendre aux femmes à devenir des dirigeants efficaces et ont travaillé en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies pour aider les femmes à poser leur candidature pour des postes politiques dans des pays où des élections ont eu lieu ou doivent avoir lieu. En Afghanistan et au Soudan, les efforts de plaidoyer et de renforcement des capacités se poursuivent afin de faciliter la représentation des femmes et leur participation à la vie politique. En Côte d'Ivoire, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire aide le réseau des partis politiques féminins à créer une base de données sur la représentation des femmes.

Renforcement de l'engagement civique dans le processus démocratique

51. Une société civile fonctionnant librement, organisée, dynamique et responsable est indispensable dans une démocratie. Cela suppose un rôle actif, notamment pour les organisations non gouvernementales et les mouvements de réforme démocratique, les défenseurs des droits de l'homme, les associations de femmes et de jeunes, les mouvements sociaux, les syndicats, les représentants des minorités, les sociétés professionnelles et les groupes communautaires, et enfin les associations de surveillance.

52. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie finance dans le monde entier des projets relatifs à la société civile qui renforcent la voix de la société civile, assurent la promotion des droits de l'homme et encouragent la participation de tous les groupes aux processus démocratiques. La vaste majorité de ces projets viennent en aide à des organisations non gouvernementales dans des pays en Afrique, en Amérique latine et en Asie qui sont dans une phase de transition ou de renforcement de la démocratisation. Ces projets visent à renforcer le dialogue démocratique, l'autonomisation de la société civile, l'éducation civique, la liberté de la presse et l'état de droit.

53. Au cours de ses deux premiers cycles de financement, le Fonds pour la démocratie a financé 132 projets dans des États Membres appartenant à la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, pour un total de près de 38 millions de dollars. Au cours du troisième cycle, sur une liste restreinte d'environ 70 projets (faisant actuellement l'objet de négociations avec les organismes d'exécution), 45 seront mis en œuvre dans des États membres de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

54. Grâce au volontariat, les Volontaires des Nations Unies travaillent avec des partenaires pour développer et renforcer un sentiment d'engagement civique dans la société. Au Kenya, par exemple, à la suite des violences au lendemain des élections et en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et le Gouvernement kényan, le PNUD et les VNU ont lancé en février 2008 un programme faisant appel à des volontaires pour des interventions d'urgence afin d'encourager le dialogue communautaire après les élections. Officialisé sous forme

de volontariat de proximité, ce programme est administré par les VNU en collaboration avec le Secrétariat national pour le renforcement de la paix et la gestion des conflits qui fait partie du Cabinet du Président. Un total de 21 Volontaires des Nations Unies de nationalité kényane ont formé 900 jeunes dirigeants, cadres à la retraite, femmes et personnalités influentes au règlement des conflits et à la sécurité communautaire, mais aussi aux secours humanitaires et aux premières mesures de relèvement.

Appui à la participation des jeunes à la démocratie

55. Le droit pour les enfants et les jeunes de faire connaître leurs opinions aux dirigeants gouvernementaux et d'aider à façonner les politiques qui les touchent est expressément énoncé dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Les programmes et activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) visent à renforcer la participation des enfants et des jeunes à la démocratie et comportent un appui à la participation des jeunes à tous les niveaux, notamment à l'élaboration des politiques mondiales, régionales, nationales et locales.

56. Dans plusieurs pays, l'UNICEF a encouragé l'institutionnalisation de la participation des enfants à l'élaboration des politiques nationales en appuyant la création de parlements ou de congrès de l'enfance. Les bureaux de l'UNICEF en Azerbaïdjan, à Djibouti, au Mexique et en République-Unie de Tanzanie ont récemment apporté leur soutien à la création de nouveaux parlements d'enfants ou conseils de jeunes. En outre, toujours avec l'appui de l'UNICEF, des enfants en Algérie, en Arménie, au Bélarus, en Chine, en Équateur, au Lesotho, en République-Unie de Tanzanie, en Thaïlande et au Yémen ont participé à l'élaboration ou à l'examen à mi-parcours des plans d'action nationaux de leurs gouvernements respectifs, qui devraient permettre d'atteindre dans les délais prévus les objectifs fixés dans le plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants ».

57. Dans un certain nombre d'autres pays, les jeunes ont apporté leur contribution à l'élaboration de diverses politiques nationales en faveur de la jeunesse. En République dominicaine, le descriptif de la politique nationale concernant les enfants, les jeunes et le VIH/sida a été élaboré lors d'un forum d'organisations non gouvernementales qui s'intéressent aux enfants et aux jeunes. Au Népal, des clubs d'enfants ont, avec l'appui de l'UNICEF, participé à la rédaction de la constitution provisoire du pays. En Jordanie, des représentants du Parlement des enfants ont participé à plusieurs réunions et ateliers pour parler du projet de loi sur l'enfance et du plan national d'action pour les enfants. Au Yémen, des enfants et des jeunes appartenant aux différents gouvernorats ont participé à la première Conférence nationale pour les enfants et les jeunes qui a mis au point la version définitive de la Stratégie nationale pour les enfants et les jeunes que le Gouvernement devait approuver par la suite.

Appui aux processus démocratiques par le biais de bons offices

58. La prestation d'un appui aux efforts déployés pour venir à bout des crises politiques et éviter leur aggravation, sous forme de bons offices, est un aspect essentiel de l'action menée par l'Organisation.

59. Pour répondre à la demande de services de bons offices et de médiation, et avec l'appui des États Membres, le Secrétaire général a créé en 2006 un Groupe d'appui à la médiation au sein du Département des affaires politiques. Ce groupe d'appui apporte une assistance à un grand nombre d'efforts de médiation entrepris

par l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres. Il sert également à centraliser les données d'expérience et les enseignements qui en ont été tirés ainsi que les pratiques optimales en matière de maintien de la paix. Ce groupe coordonne également la formation des médiateurs et leur fournit des conseils au sujet des normes et des procédures de fonctionnement de l'ONU.

60. Une équipe de réserve d'experts spécialisés en médiation a été constituée en 2008 au sein de ce groupe d'appui. Les membres de cette équipe, qui sont des experts de renom en matière notamment de partage du pouvoir et de la richesse, d'élaboration de constitutions et de gestion des ressources naturelles, peuvent se rendre sur le terrain dans les plus brefs délais pour participer aux efforts de médiation de l'ONU et d'autres organisations à travers le monde. Ils se tiennent disponibles pour venir rapidement en aide aux envoyés de l'ONU, aux missions politiques et de maintien de la paix sur le terrain ainsi qu'aux organisations régionales, aux États Membres et autres partenaires avec lesquels l'ONU travaille en étroite collaboration.

V. Rôle des organisations régionales, intergouvernementales et autres dans la promotion et la consolidation de la démocratie

61. Dans la résolution 62/7, l'Assemblée générale a engagé les gouvernements à renforcer les programmes nationaux de promotion et de consolidation de la démocratie, notamment grâce à un renforcement de la coopération bilatérale, régionale et internationale, compte tenu des idées nouvelles et des pratiques optimales.

Mouvements et organismes intergouvernementaux pour la démocratie actifs à l'échelle mondiale

62. La réputation des deux principaux mouvements pour la démocratie actifs à l'échelle mondiale, la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties, est déjà bien établie auprès de la communauté internationale. L'une et l'autre offrent une tribune mondiale pour l'échange de données d'expérience et des consultations sur des questions qui touchent la démocratie.

63. À ce jour, la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies s'est réunie à six reprises à Manille en 1988, à Managua en 1994, à Bucarest en 1997, à Cotonou en 2000, à Oulan-Bator en 2003 et enfin à Doha en 2006.

64. La Communauté des démocraties a récemment tenu sa cinquième Conférence ministérielle à Lisbonne, les 11 et 12 juillet 2009, sur le thème « Impact de la crise économique et financière mondiale sur la gouvernance démocratique ». Des dirigeants de la société civile et d'organismes non gouvernementaux venus de toutes les régions du monde étaient également présents et ont participé activement aux réunions ministérielles. Comme les réunions antérieures de la Communauté, la réunion de Lisbonne a publié une déclaration ministérielle énonçant un ensemble d'engagements pris par les États membres en vue de renforcer l'épanouissement des démocraties à travers le monde. À l'issue de cette réunion, la présidence de la Communauté des démocraties est passée du Portugal à la Lituanie.

65. Diverses autres organisations axées sur la démocratie mènent une action mondiale, y compris International IDEA et l'Union interparlementaire.

66. La mission de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) consiste à appuyer les changements démocratiques viables en fournissant des données comparatives, en contribuant à la réforme démocratique et en influant sur les politiques et la politique. En partenariat avec le système de l'ONU, des organisations régionales, des organismes de gestion électorale, des groupes de réflexion et des organisations de la société civile, l'Institut a rassemblé un ensemble de connaissances sur les ressources et les contacts dans certains domaines clefs du renforcement de la démocratie, comme par exemple les processus électoraux, les partis politiques, l'élaboration de constitutions, l'égalité entre les sexes et la démocratie, et enfin l'évaluation de la qualité de la démocratie.

67. Les programmes thématiques de l'Institut au niveau mondial sont axés sur la collecte d'informations sur les codes de conduite et les pratiques optimales qui se dégagent d'exemples concrets de démocratisation et leur comparaison. Par exemple, la méthodologie et les réseaux permettant d'évaluer l'état de la démocratie ont été créés pour échanger des données d'expérience au moyen d'un outil grâce auquel les citoyens peuvent évaluer la qualité de leur démocratie et définir les domaines prioritaires sur lesquels devrait porter la réforme démocratique, le tout reposant sur le principe de la décentralisation et sur la pratique du dialogue démocratique.

68. L'Union interparlementaire est au centre du dialogue parlementaire mondial au service de la paix et de la coopération entre les peuples et de l'implantation et du renforcement de la démocratie représentative. Les activités de l'UIP en matière de démocratie s'inspirent de la Déclaration universelle sur la démocratie qu'elle a adoptée en 1997 et de l'ouvrage que cette organisation a publié en 2006 sous le titre *Parlement et démocratie au XXI^e siècle : guide des bonnes pratiques*.

69. L'UIP a fourni un appui à de nombreux parlements nationaux sous forme de services consultatifs, de séminaires sur le renforcement des capacités, d'ateliers et de programmes de formation et aussi en organisant des voyages d'étude axés sur diverses questions liées au fonctionnement des parlements. L'UIP a ainsi aidé plusieurs parlements en 2008, notamment en Algérie, aux Émirats arabes unis, au Rwanda, en Sierra Leone et au Timor-Leste. L'UIP a également aidé le Parlement du Burundi à promouvoir le dialogue politique et la prise de décisions avec la participation de tous et, en collaboration avec le PNUD, a aidé les Parlements de la République démocratique du Congo, de la Sierra Leone et du Togo à formuler des projets à long terme.

Organisations régionales et autres organisations intergouvernementales

70. Le Secrétaire général constate avec plaisir qu'il existe une large gamme de complémentarités et de synergies entre l'Organisation des Nations Unies et les efforts régionaux et intergouvernementaux visant à promouvoir, à consolider et à renforcer la démocratie et les pratiques démocratiques aux niveaux local, national et régional. Les organisations régionales et intergouvernementales apportent un précieux appui aux gouvernements et à la société civile des différentes régions en mettant en commun les pratiques optimales et en diffusant des connaissances et des informations sur le rôle des institutions et des mécanismes démocratiques dans la solution des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ces organisations contribuent également au renforcement des capacités des institutions

d'État, y compris des parlements et des organismes électoraux. En créant des partenariats avec divers éléments de la société civile, ces organisations cherchent à multiplier les expériences démocratiques et à renforcer l'attachement aux valeurs démocratiques dans les démocraties émergentes.

71. Un certain nombre d'organisations régionales et intergouvernementales ont lancé des initiatives d'appui aux nouvelles démocraties et continuent de le faire. L'Organisation des États américains (OEA) s'est engagée à promouvoir et à renforcer la démocratie sur la base de la Charte démocratique interaméricaine et prend des mesures visant à instaurer et à renforcer des institutions démocratiques par le biais de son Bureau pour la promotion de la démocratie et d'autres mécanismes. L'OEA est intervenue à plusieurs reprises, au moyen de missions de bons offices, dans les situations politiques difficiles qui se sont produites récemment dans la région, notamment dans l'État plurinational de Bolivie, en Colombie-Équateur et au Honduras. L'OEA a continué à renforcer les processus démocratiques dans cette région par le biais de ses missions d'observation électorale et en fournissant une assistance technique aux institutions électORALES. L'OEA intervient également dans le renforcement des institutions et la modernisation des législatures en offrant une assistance technique aux parlements pour leur permettre de mieux s'acquitter de leurs fonctions de représentation et de législation.

72. Les activités de l'Union africaine à l'appui du renforcement et de la défense de la gouvernance démocratique se fondent sur la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Cette charte dépasse les limites du mécanisme intra-africain d'évaluation et d'appui; elle autorise le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à réagir de manière énergique lorsque apparaissent de sérieuses lacunes dans la gouvernance, comme par exemple en cas de changement anticonstitutionnel de gouvernement. À côté des missions diplomatiques préventives visant à éviter les crises dans les démocraties nouvelles et rétablies, l'Union africaine continue d'appuyer le processus de démocratisation en envoyant des équipes d'observation électorale assister à toutes les élections nationales en Afrique. Ces équipes veillent au respect des principes démocratiques dans les pays qui émergent d'un conflit. Des exemples plus récents de violence postélectorale donnent toutefois à penser que l'Union africaine se heurte encore à de nombreux problèmes dans la défense et la consolidation de la gouvernance démocratique dans ses États membres. Le Secrétaire général espère néanmoins que l'approche morale et dynamique que l'Union africaine a adoptée lui permettra de venir à bout de ces problèmes alors que la culture de gouvernance démocratique continue de gagner du terrain sur l'ensemble de ce continent.

73. Sur le continent européen, le Conseil de l'Europe offre une enceinte où ses États membres peuvent procéder à des échanges au sujet des meilleures pratiques démocratiques et mène des activités d'assistance démocratique dans des domaines tels que l'appui préélectoral, le renforcement de la participation des citoyens et la promotion du développement et de la consolidation des bonnes règles de gouvernance locale et régionale. En outre, le Conseil de l'Europe encourage les travaux de recherche et d'analyse sur la démocratie au XXI^e siècle par le biais de son réseau d'écoles d'études politiques, de l'Université d'été de la démocratie et du Forum pour l'avenir de la démocratie. Le Conseil a lancé en 2007 la Semaine européenne de la démocratie locale afin de mieux faire connaître et comprendre la démocratie locale et d'encourager l'idée de la participation démocratique au niveau local.

74. Depuis 2007, le Conseil de l'Europe a mis au point un programme d'aide préélectorale qui vise à aider les autorités des États membres à mener des élections libres et régulières conformément aux normes et règles européennes. Au cours des dernières années, des pays tels que l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine ont bénéficié de ce programme.

75. Au sein de l'Union européenne, l'aide à la démocratie est un élément central des relations extérieures. En 2006, l'UE a établi un Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), instrument financier qui l'autorise à soutenir la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde entier, notamment à travers les activités de la société civile et des missions d'observation électorale de l'UE. L'aide fournie à ce titre complète d'autres outils utilisés pour mettre en œuvre les politiques de l'UE en faveur de la démocratie et des droits de l'homme, et qui vont du dialogue politique et des initiatives diplomatiques à divers instruments de coopération financière et technique, dont l'Instrument de financement de la coopération au développement, l'Instrument européen de voisinage unifié et de partenariat, l'Instrument de préadhésion et l'Instrument de stabilité, ce dernier étant axé sur les interventions en cas de crise.

76. L'Union européenne, dont la présidence en 2009 revient à la Suède, a fait du renforcement de la démocratie l'une des trois principales priorités de sa politique de développement. Le renforcement de la démocratie est aussi l'objet d'une communication conjointe de la présidence tchèque et de la présidence suédoise qui vise à souligner comment l'Union européenne peut créer un cadre politique plus cohérent et général pour le renforcement de la démocratie et les processus de réforme démocratique.

77. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) prend des mesures pour appuyer les démocraties nouvelles ou rétablies dans la région de l'OSCE par le biais d'institutions et de mécanismes divers. Son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme s'emploie activement à défendre les normes internationales et celles de l'OSCE en matière d'élections, d'institutions démocratiques, de respect du droit et de droits de l'homme, aidant et conseillant les États participants au sujet de ces normes, et organisant également des manifestations pour faire le point du respect par les États de leurs engagements à l'égard de l'OSCE.

78. D'autres représentants et institutions de l'OSCE, comme par exemple le Haut-Commissaire aux minorités nationales, le Représentant sur la liberté des médias et l'Assemblée parlementaire, contribuent également au renforcement des institutions et des processus de la démocratie pluraliste et participative dans les États membres de l'OSCE. Sur le terrain, les opérations menées par l'OSCE en Europe du Sud-Est, en Europe orientale, dans le Sud-Caucase et en Asie centrale continuent de jouer un rôle décisif dans le développement et le renforcement des institutions démocratiques dans les régions où elles se déroulent.

VI. Renforcement de la coopération et échange de données d'expérience entre l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires internationaux en matière de promotion de la démocratie

79. Au paragraphe 4 de la résolution 62/7, l'Assemblée générale encourageait les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales à échanger entre elles et avec les organismes des Nations Unies, lorsqu'il y a lieu, leurs données d'expérience concernant la promotion de la démocratie. L'ONU accorde une grande importance à ses partenariats avec des organisations régionales et intergouvernementales, y compris dans le domaine capital de la promotion de la démocratie. Ces partenariats étant fondés sur le respect et l'apprentissage mutuels, l'échange de données d'expérience occupe une place importante dans ces relations.

Partage de données d'expérience dans le domaine électoral

80. En octobre 2005, pour tenter d'harmoniser la pratique de l'observation internationale des élections, le Secrétariat de l'ONU, par le biais de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, et 21 autres institutions, dont l'Union européenne et des organisations régionales telles que l'OSCE, l'OEA et l'Union africaine, ont décidé d'entériner la Déclaration de principes applicables à l'observation internationale des élections et le Code de conduite des observateurs électoraux internationaux et d'y adhérer. Cette déclaration, qui a été entérinée par plus de 30 organisations à travers le monde, représente l'aboutissement de longs échanges de données d'expérience et de pratiques optimales entre les organisations chargées d'observer ou de suivre des élections, échanges qui ont eu lieu chaque année depuis 2005 et se sont accompagnés de réunions d'application entre les principales institutions participantes. En 2009, l'OSCE a accueilli en Pologne la quatrième réunion sur l'application de la Déclaration de principes, qui a fourni l'occasion de procéder à un échange de données d'expérience et de pratiques optimales sur le thème du renforcement de la méthodologie d'observation des élections. Le Secrétaire général encourage d'autres organisations à s'associer au consensus qui se dessine autour de ces principes.

Élargissement des connaissances et des réseaux de praticiens en matière de renforcement de la démocratie

81. L'ONU s'intéresse de plus en plus au partage de données d'expérience et à la collaboration avec une large gamme d'organisations régionales et intergouvernementales, d'organes électoraux, de groupes de réflexion et d'organisations de la société civile en matière de renforcement de la démocratie, contribuant à la constitution d'une somme de connaissances et de réseaux de praticiens en matière notamment de processus électoraux, de partis politiques, d'élaboration de constitutions, de démocratie et d'égalité entre les sexes. International IDEA a été un partenaire décisif dans cette collaboration.

Partage de données d'expérience dans le domaine de la diplomatie préventive et de la prévention des conflits

82. Le Secrétariat de l'ONU, par le biais du Département des affaires politiques, continue de renforcer sa coopération avec des organisations telles que l'OEA, la

Commission européenne et le secrétariat du Conseil de l'Europe, en procédant à des échanges de données d'expérience sur la diplomatie préventive et le règlement des conflits et en ayant recours au dialogue de responsable à responsable. En 2009, une réunion de ce type a eu lieu avec le secrétariat de l'OEA et une autre avec la Commission européenne/secrétariat du Conseil de l'Europe, une autre session avec l'Union européenne étant prévue dans le courant de l'automne. Bon nombre de ces discussions tournent autour de problèmes liés à la gouvernance démocratique et la manière de les résoudre.

83. Dans le même ordre d'idées, le Département des affaires politiques a entrepris de procéder à des échanges de données d'expérience avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) au sujet de la prévention des conflits afin d'aider celle-ci à renforcer ses propres capacités à cet égard.

VII. Observations et recommandations

84. Dans son rapport de 2007 sur les démocraties nouvelles ou rétablies (A/62/296), le Secrétaire général a formulé un certain nombre de recommandations au sujet de la coopération du système des Nations Unies avec les deux grands mouvements intergouvernementaux qui se consacrent à la démocratie et avec d'autres organisations intergouvernementales qui s'emploient à promouvoir la démocratie. Le Secrétaire général y encourageait également l'Assemblée générale à examiner dans le détail le rôle que joue l'ONU au service de la démocratie. Compte tenu des faits nouveaux qui sont intervenus au cours des deux dernières années et du processus d'évaluation permanente des efforts réalisés pour aider la démocratie dans le long terme, les observations et recommandations ci-après sont présentées.

Recommandation 1

Veiller à maintenir l'élan et l'appui en faveur de la Journée internationale de la démocratie

85. L'écho qu'a reçu la célébration de la Journée internationale de la démocratie auprès des États Membres, des organisations intergouvernementales et régionales et du système des Nations Unies lui-même a été remarquable. Nous devons veiller à ce que cet élan se maintienne et même à ce qu'il s'amplifie. En fait, la commémoration de cette journée devrait être renforcée et élargie : renforcée pour inclure toutes les couches de la société grâce à des activités faisant directement appel aux citoyens, en particulier aux jeunes; et élargie pour s'étendre à des activités dans toutes les régions du monde pour à la fois reconnaître et célébrer l'importance et l'universalité des valeurs et des principes démocratiques. La célébration de la Journée internationale de la démocratie offre une excellente occasion d'améliorer la participation des citoyens et de stimuler plus encore le dialogue entre les acteurs nationaux dans les États Membres, contribuant ainsi au renforcement de la démocratie sur le terrain. Le Secrétaire général invite tous les États Membres à continuer à marquer cette journée importante et à promouvoir activement sa commémoration grâce à la participation des citoyens. L'ONU se tient prête à fournir sur demande un appui pour atteindre cet objectif.

Recommandation 2**Encourager la complémentarité entre la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties**

86. Ainsi qu'il était indiqué dans le rapport de 2007 du Secrétaire général (A/62/296), l'ONU s'intéresse à renforcer la complémentarité et la coordination entre la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties. Les États Membres participent déjà aux conférences, réunions et groupes de discussion organisés par ces deux mouvements et apportent une contribution financière à leurs activités respectives. La Déclaration de Doha, adoptée en novembre 2006, encourageait la concertation et le renforcement de la collaboration en vue de faciliter la coopération technique, notamment l'échange de données d'expérience sur certaines questions d'intérêt commun. Pour sa part, la Communauté des démocraties a appuyé l'Engagement ministériel de Santiago pris en 2005, qui s'intitule « Coopérer pour la démocratie ».

87. Ces deux mouvements devraient continuer à rechercher activement et à renforcer les synergies dans leur action, notamment en créant des mécanismes de coordination, de coopération et de partenariat stratégique lorsque cela est possible. L'ONU se tient prête à fournir aux deux mouvements une assistance à cet égard s'ils lui en font la demande.

Recommandation 3**Garantir un suivi efficace entre les réunions de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies**

88. Le Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies reconnaît la nécessité d'aller au-delà des réunions périodiques et d'établir un pont entre ces réunions et les efforts de renforcement de la démocratie sur le terrain. La création du Comité consultatif de ce mouvement est un premier pas dans cette direction. La Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies devrait toutefois faire un meilleur usage du partage des données concrètes d'expérience, y compris dans une perspective Sud-Sud, sur les aspects négatifs et positifs des processus de réforme démocratique. La réalisation d'autoévaluations de l'état de la démocratie par les États Membres afin de définir les domaines où une action s'impose et les moyens de procéder aux réformes offre un autre exemple de suivi possible.

89. Il faudrait aussi appuyer l'institutionnalisation du Mouvement. Une possibilité mentionnée dans le présent rapport concerne la création de comités nationaux de la démocratie afin de faciliter et de coordonner les mesures de promotion de la démocratie prises à l'échelon national et de contribuer à la réalisation des principaux objectifs de la Conférence. On pourrait aussi envisager d'adopter une articulation plus systématique entre les sections de la Conférence qui représentent les gouvernements, les parlements et la société civile, en définissant clairement le rôle et les responsabilités de tous les acteurs qui participent à ce processus.

Recommandation 4**Renforcer l'aide de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la démocratie**

90. L'aide demandée à l'Organisation des Nations Unies dans des domaines liés à la démocratie, par exemple le renforcement des capacités et des institutions, les élections et le respect du droit, a considérablement augmenté au cours des 10 dernières années, tendance qui persistera sans doute. L'Organisation évaluera

activement et régulièrement ses efforts pour déterminer quel est le meilleur moyen de fournir à la démocratie une aide durable de nature à renforcer les capacités nationales et à nourrir une culture démocratique.

91. Compte tenu des aspirations de ses membres, l'Organisation des Nations Unies est bien placée pour rassembler des partenaires essentiels aux niveaux mondial, régional et national afin de renforcer l'appui en faveur de la démocratie et de l'état de droit et de rechercher un consensus sur les moyens d'obtenir des résultats durables. L'Organisation devrait aussi améliorer sa capacité à tirer parti de l'abondance d'analyses de la démocratie réalisées à l'extérieur du système des Nations Unies.

Recommandation 5

Veiller à la cohérence et à la coordination de l'aide de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la démocratie

92. De nombreux éléments du système des Nations Unies s'intéressent à un ou plusieurs aspects de l'aide à la démocratie. Il est donc essentiel d'améliorer la cohérence entre les initiatives de l'ONU dans ce domaine, y compris l'interaction entre les parties prenantes, les partenaires et la communauté internationale en général. Une meilleure cohérence exige que l'aide à la démocratie soit plus effectivement intégrée dans les trois piliers de l'action menée par l'Organisation : paix et sécurité, développement et droits de l'homme. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, des mesures ont été prises pour intensifier les débats à l'intérieur du système des Nations Unies sur la manière d'accroître la cohérence et la compatibilité dans l'aide que nous fournissons afin d'en optimiser l'efficacité. À cette fin, le Secrétaire général a commencé par créer un groupe de travail interinstitutions sur la démocratie qui est chargé d'examiner la question et de proposer des mesures pratiques pour aller de l'avant. Il est également envisagé de créer sur le site Web de l'ONU un portail consacré à la démocratie qui permettra d'accéder à des informations sur la large panoplie d'efforts déployés par le système des Nations Unies pour promouvoir et renforcer les démocraties nouvelles ou rétablies. Ce portail sera un outil précieux pour renforcer la cohérence et promouvoir une interprétation partagée des principes de l'aide de l'ONU à la démocratie et des domaines sur lesquels elle porte.

93. J'espère que l'Assemblée générale pourra examiner en détail à sa soixante-quatrième session les recommandations ci-dessus. Je les porterai également à l'attention des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et des autres partenaires cités dans le présent rapport. Je garantis pour ma part à la communauté internationale que la promotion de la démocratie continuera d'être l'une des priorités de mon mandat de Secrétaire général.